

**PÔLE PILOTAGE
DE L'EFFICIENCE ET
DES RESSOURCES
FINANCIÈRES**

7 bis, allée de l'île Gloriette
44 093 Nantes cedex 1
bp-pole-finances@chu-nantes.fr

DIRECTRICE
Caroline RAUSCENT

**DECISION PPERF N° 10 031/2024
FIXANT LE TARIF DES REDEVANCES D'OCCUPATION
DE LOCAUX HOSPITALIERS EN CHAMBRE MORTUAIRE POUR ACTES DE
THANATOPRAXIE OU TOILETTES RITUELLES DES CORPS
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2025**

**BUDGET ET
CONTRÔLE INTERNE
Gaëlle BOUVIER-MULLER
DIRECTRICE**

**RECETTES
Nathalie DOLLEY
DIRECTRICE**

**INVESTISSEMENTS
Caroline RAUSCENT
DIRECTRICE**

Vu l'article L6143.7 de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016, le tarif des redevances d'occupation de locaux hospitaliers en chambre mortuaire pour la réalisation des actes suivants comme il suit :

- de thanatopraxie
- de toilettes rituelles des corps

sont fixés, à compter du 1^{er} janvier 2025, à 40 € pour chaque occupation.

Ces dispositions sont portées à la connaissance des usagers par voie d'affichage dans les locaux des chambres mortuaires.

Cette décision est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Nantes, le 13 DEC. 2024


Nathalie DOLLEY
Directrice des recettes
Direction du Pôle Pilotage de l'Efficienc
et des Ressources Financières